

- (ii) de prier tous les Gouvernements représentés à cette Conférence d'envoyer au Secrétaire général des Nations Unies, avant le 5 juillet 1948, leurs observations sur les projets de Conventions proposés par la Conférence ainsi que leurs propositions relatives à d'autres projets de conventions s'inspirant des recommandations de la Conférence;
- (iii) d'inviter le Conseil économique et social à examiner, à sa septième session, les projets de conventions qui auront été renvoyés par la Conférence, en tenant compte de ces observations, ainsi que les propositions relatives à d'autres projets de conventions dont il est question au paragraphe 2, et à soumettre à l'Assemblée générale, lors de la troisième session, des projets de conventions qui pourront recevoir, au cours de cette session ou ultérieurement, la signature ou l'adhésion des Etats qui ont qualité pour devenir parties auxdites conventions et qui sont désireux de le faire.

e) Innovation internationale

Il n'est pas exagéré de dire que la Conférence sur la liberté de l'information a constitué une innovation internationale. Elle a cherché à élever la notion de liberté de l'information de l'échelle purement nationale à l'échelle internationale; elle a aussi été la première conférence intergouvernementale du genre. Tout en s'efforçant de poser une base d'accords internationaux de caractère officiel, elle s'est engagée dans un sentier nouveau. Aussi, à première vue, les difficultés paraissaient-elles insurmontables. La tension internationale, le désaccord existant entre les démocraties occidentales et le bloc soviétique, le risque que courait la Conférence de devenir une arène où s'affronteraient des idéologies rivales, voilà trois faits qui, dès le début, semblaient compromettre le succès des délibérations.

D'ailleurs, la Conférence n'a pas entièrement aplani les principales difficultés qui se dressaient devant elle. Le désaccord entre la conception que les nations du bloc soviétique se font de la liberté de l'information et celle des démocraties occidentales est demeuré aussi marqué à la fin qu'il l'était au début. Les débats de la Conférence, le projet de charte, les délibérations sur les droits de l'homme et la plupart des résolutions ont reflété cette différence fondamentale qui a aussi influé sur les esprits lorsqu'il a été question de censure,